



Les plans ne reprennent que les informations nécessaires à la demande de l'autorisation de bâtir ainsi que des autorisations qui y sont liées. Toutes les informations ne sont destinées qu'aux autorités sollicitées en vue de l'obtention de cette (ces) autorisation(s) : cotations, surfaces, principes constructifs, principe d'évacuation des eaux usées & pluviales etc ...

Ces plans ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution du bâtiment. Toutes les informations complémentaires ne sont données qu'à titre indicatif et n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'architecte.

Toutes les cotes sont à vérifier par (les) l'entreprise(s) chargée(s) des travaux avant le commencement du chantier. Toute anomalie est à signaler de suite à la direction des travaux.

L'ingénieur responsable de la statique doit indiquer la nature et la qualité des maçonneries, la qualité et les dimensions des éléments en béton armé ainsi que les charges admissibles.

Projet :	maison unifamiliale	Référence :	
Maître d'ouvrage :			
Architecte :			
Document :		Echelle :	Date :
		1:100	
Modifications :		Indice :	Date :
Remarques :			